



## Décision relative à l'arrivée à échéance d'un usage de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2021/1191 du 19 juillet 2021, renouvelant l'approbation de la substance active clopyralid conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **CLOPY SL PLUS**

de la société SARL HMWC

numéro de dossier n°2022-2512

Vu le courrier de l'Anses du 7 septembre 2022, relatif à l'arrivée à échéance d'un d'usage de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique de référence CLIOPHAR 600 SL (AMM n°2160343),

Considérant l'absence de l'usage figurant en annexe, dans la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence,

Considérant en conséquence que, pour cet usage, les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'usage visé en annexe du produit CLOPY SL PLUS **est arrivé à échéance** le 30 septembre 2022, en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	CLOPY SL PLUS
<b>Type de produit</b>	Produit de revente
<b>Titulaire</b>	SARL HMWC 8 Impasse du Vallon 10150 MONTSUZAIN France
<b>Formulation</b>	Concentré soluble (SL)
Contenant	741 g/L - cloyralid diméthylamine
<b>Numéro d'intrant</b>	286-2021.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2210368
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

06/10/2022

DocuSigned by:  
  
 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



## ANNEXE I : Conditions concernant l'échéance des usages

<b>Liste des usages arrivés à échéance</b>					
<b>Usages</b>	<b>Dose d'emploi</b>	<b>Nombre maximum d'applications</b>	<b>Délai avant récolte (jours)</b>	<b>Délai accordé pour la vente et la distribution</b>	<b>Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks</b>
00401013 Forêt*Désherbage*Avt Plantation	0,2 L/ha	1/an	-	31/03/2023	31/03/2024
<b>Motivation :</b> Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence.					